



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LOMENER

SO.NA.LOM. **SONALOM** (Loi 1901)

10 rue de la caserne / Anse du Stole

LOMENER – 56270 PLOEMEUR

Le vendredi de 18H00 à 20H00

Tél : 02 97 82 92 04

Le samedi de 10 h 00 à 12 h 30

E-mail: sonalom@sonalom.org

Site internet : www.sonalom.org

Déclaration Préfecture N° 1950 N° SIRET 794 587 238 00013

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tenue le 01 février 2020 salle « SOLEIL D'AUTOMNE » à Ploemeur 56270

Etaient présents ou représentés 46 membres sur 117

L'Assemblée Générale est ouverte par le Président à 09 h 30

Bernard COURBARIAUX président de la SONALOM remercie monsieur Ronan LOAS Maire de Ploemeur pour sa présence ainsi que les adhérents 2019 & 2020 qui se sont déplacés.

RAPPORT MORAL

Pour la SONALOM, cette année 2019 fut en demi-teinte.

Pour préciser, à choisir entre le verre à moitié vide et le verre à moitié plein, je dirais même que je considère le verre à moitié vide et peut être encore moins à partir de la mi-août ...

Elle avait bien commencé avec 117 adhérents, un programme de formation établi avant le début de la saison et il a été suivi. Les animations proposées aussi.

Les soucis antérieurs d'espace ... avec la présence du matériel des "Longe Cote Marche Aquatique" ont perduré mais sont en cours de résolution. C'est long !

Les soucis 2019 ont commencé suite à la création du CLUPIPP. On savait, comme pour la CUP, que cette structure n'a qu'un rôle d'intermédiaire de proposition sans possibilité de prendre des décisions. Cela a été confirmé par le représentant du département lors de la réunion de création du CLUPIPP. On a su aussi le nombre de personnes qui s'étaient inscrits comme membre du CLUPIPP et déjà là, il n'y a que peu de personnes locataires de mouillages qui se sentaient concernées. Cela a diminué la force de représentation et le potentiel de persuasion des représentants élus par leurs pairs.

Puis vient le souci des mouillages 'hivernaux' et par déficit d'information, on a pu croire que ce serait gratuit. Les représentants de la SONALOM à la CUP ont été critiqués pour ne pas avoir défendu les intérêts financiers des adhérents et pourtant c'est nous qui avons proposé ultérieurement en réunion de CLUPIPP un demi-tarif de location hivernale pour les personnes locataires en été, un plein tarif pour les personnes venant d'autres ports de la commune. Le verre commençait à se vider ...

D'autres soucis sont venus suite à la réponse de la Mairie concernant notre demande de licence III. Cette réponse nous a 'obligé ' à réserver les moments de convivialité aux seuls adhérents SONALOM avec effet immédiat et d'introduire au minimum un paragraphe dans le règlement intérieur.

Les soucis ont continué lors du TROC & PUCES. Des chamailleries lors de la mise en place, un oubli d'organiser un repas après la manifestation et le verre s'est retrouvé à moitié vide. Mais j'ai un reproche à formuler. Le Conseil d'Administration est là pour anticiper et si les adhérents, qui sont sollicités par les infos régulières qui circulent avant les réunions du conseil, si les membres du CA ne signalent qu'à posteriori les ratés, évidemment que l'on fait des mécontents et que le verre continue à se vider ...

Les soucis se sont confirmés après le repas de fin de saison des adhérents ou 2 événements ont été regroupés Le repas et le beaujolais nouveau. Si lors du Conseil précédent, il nous avait été proposé de les dégrouper, nous l'aurions fait s'il y avait des bénévoles pour les gérer ... Donc le verre s'en est trouvé vide au-dessous de la moitié.

Mais que contient donc le verre ? Ce sont les adhérents bénévoles qui s'investissent pour préparer les manifestations. Comme décrit précédemment, on les a vu diminuer au cours de l'année pour différentes raisons. Bien sûr, nous ne sommes pas la seule association à le constater. Le président de l'OMVAP l'a écrit dans sa lettre de vœux aux associations membres et c'est un problème national.

Une association, ce n'est pas simplement une offre consommable, une commodité que les adhérents peuvent exploiter. Sans les bénévoles qui s'investissent pour la faire fonctionner, elle peut disparaître. Lorsque le travail est important, il faut pouvoir le répartir pour ne pas que les bonnes volontés s'épuisent s'assèchent et disparaissent.

Alors, pour conclure ce point, nous allons être en manque de bonnes volontés pour fonctionner en 2020 ou 2 gros événements sont prévus en Aout. Aussi, je lance appel pour assurer des postes de "chargé de mission" qui ne sont pas obligatoirement des élus. Mais au Conseil, même réduit, nous avons quand même besoin d'une ou un secrétaire adjoint pour seconder Marlène.

Enfin, un grand merci aux administrateurs et aux bénévoles qui ont fait fonctionner et vivre notre Société Nautique de Lomener.

Merci de votre écoute.

Juste un rapide sondage pour vous qui avez fait la démarche de venir à cette assemblée générale ...

Qui d'entre vous serait prêt à nous donner la main au mois d'aout pour le TROC & PUCES, (qui jusqu'à présent a abondé nos finances), et pour la fête des 5 ports que nous organisons cette année ?

Une quinzaine de mains se sont levées

Je passe la parole à Mme BASSERY Marlène notre secrétaire pour le rappel succinct des événements que la SONALOM a organisé et ceux auxquels nous avons participé.

RAPPORT D'ACTIVITE

La secrétaire énumère les activités réalisées et les évènements auxquels nous avons participés en 2019 :

- Les vœux du président
- Le Bain des Crevettes
- L'Assemblée Générale
- 2 formations "crêpes"
- Formation lecture de cartes marines
- Participation à la littorale 56
- Sortie sur le Biche
- Organisation du Troc et Puces
- Formation montage cannes à pêche le matin et pratique de la pêche l'après-midi pour les enfants du centre de loisirs de Ploemeur
- Participation au Forum des Associations

Là aussi certains ateliers ont dû être annulés par manque d'animateurs.

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier, Jean Pierre LE HIR, détaille le récapitulatif 2019 pour compte de résultats dont la balance de l'année est de -691,41 €.

Le résultat négatif est dû à des investissements : réfection de banderoles, achat et réparation de toiles de barnum, liteaux pour pancartes, achat du livre pour les associations etc....

En ce qui concerne l'arrêté de la comptabilité au 14 janvier 2020 :

L'avoir au compte chèque du CMB est de 2 396,62 €

Le compte sur livret A du CMB est de 5 033 €

Les valeurs en numéraires et en stock sont de 1 353,10 €

L'avoir bancaire et numéraire au 31/12/2019 est de 8 783,11 €

Les documents détaillés, affichés dans la salle, étaient consultables en lecture.

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Monsieur Edouard DANIEL, vérificateur aux comptes, précise que tous les justificatifs et documents comptables ont été mis à sa disposition. Il a constaté la régularité des comptes et félicite le trésorier pour la très bonne tenue des comptes. Il demande à l'assemblée d'approuver les comptes.

VOTE DE L'ASSEMBLEE SUR LES COMPTES

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

LE PRESIDENT DONNE LA PAROLE AUX ADHERENTS

Q : un adhérent s'adresse à Bernard COURBARIAUX et lui demande pourquoi il possède 2 mouillages, un à Lomener et l'autre à Hennebont. Il ne met pas de bateau sur le mouillage de Lomener. Alors, a-t-il le droit d'être président de la SONALOM ?

R : Bernard COURBARIAUX répond qu'il a bien 2 bateaux et 2 mouillages et est adhérent aux 2 associations. Suite à un probable déplacement de la ligne A des mouillages, il n'a pas amarré son bateau au port de Lomener depuis 2 ans car par vent d'Est, il échoue. Le mouillage est payé et il est mis à la disposition de VEOLIA qui le reloue, ce qui diminue le déficit financier de gestion de Lomener.

Note : dans la salle, des adhérents confirment que la ligne A des mouillages aurait été déplacée.

Q : Luc HUBERT de la SNSM signale un problème l'été quand un bateau se décroche et peut dériver vers la plage. Comment connaître le numéro de téléphone du propriétaire du bateau.

R : la SONALOM n'a pas forcément le numéro surtout si le propriétaire n'est pas un adhérent mais VEOLIA et la mairie peuvent retrouver le propriétaire. Les numéros des permanences sont affichés dans le tableau dédié sur le mur à l'extérieur du local. Sinon il faut appeler le CROS pour qu'ils prennent en charge un bateau à la dérive ou à la cote.

Le trésorier rappelle que la SONALOM propose des autocollants à 1 € sur lesquels on peut y inscrire son numéro de téléphone et qui peuvent être collés à un endroit visible.

Q : Mrs A. PUREN & M. BOURLIOT font une remarque sur l'ensablement du port et du Stole

R : Ronan LOAS intervient en parlant de l'ensablement, du désensablement des plages, des modifications des fonds marins lors des tempêtes. Certains souhaiteraient qu'il y ait plus de sable sur la plage l'été. D'une part cela a un coût important et d'autre part attention au réensablement, au dragage car il faut faire faire des études sur l'impact de la faune et de la flore. Par ailleurs il nous signale que le coût des mouillages augmente de 1 %. En 2020.

INTERVENTION CLUPIPP

Bernard KERMABON se présente en tant que le mieux élu lors de l'AG de création du CLUPIPP, donc représentant, désigné par le Département, des usagers du port et du Stole. Il précise qu'il sera à l'écoute des usagers et que son numéro de téléphone est à l'affichage et qu'il est inutile de s'adresser individuellement et directement à la mairie pour poser les questions relevant du CLUPIPP. Il reprecise que la SONALOM n'a pas à gérer les mouillages mais doit s'occuper à animer l'association des pêcheurs plaisanciers de Lomener.

Le CLUPIPP est composé de
3 personnes de la mairie :

- Murielle SOTIN secrétaire
- Joseph LANDAIS pour la partie technique
- Jean-Pierre MADEC élu

5 titulaires et 6 suppléants élus parmi les membres du CLUPIPP.

Jean Pierre LE HIR fait la lecture du dernier rapport de VEOLIA.

Le président redonne la parole aux adhérents :

Q - Quel est le pouvoir du CLUPIPP ?

R de Ronan LOAS : un pouvoir de représentation des ports. De plus, le mandat de VEOLIA va se finir et des appels d'offres sont prévus. Ils vont préciser les devoirs d'entretien aux sociétés avant qu'elles ne fassent des soumissions.

Q : suite à un décalage de la ligne A, les bouées ne correspondent plus aux mouillages

R de Ronan LOAS : voir le problème avec VEOLIA pour la positionner correctement.

Q : Est-ce que Kerbiscard est rattaché au port de Lomener ?

R de Ronan LOAS : Port Fontaine non. Ce sont les affaires maritimes qui gèrent les AOT. Le problème est qu'il y a un câble électrique sous-marin d'alimentation de Groix qui passe entre les mouillages ... Ors les affaires maritimes interdisent de mouiller à proximité des câbles Allez comprendre !On attend qu'ils s'arrangent entre 'services' ...

BUDGET PREVISIONNEL

Le président reprend la parole : Il n'a pas été réellement établi en chiffres mais réfléchi. Nous n'avons pas prévu d'investissement en 2020.

Nous tenterons d'avoir un budget de fonctionnement à l'équilibre alors qu'en 2019 nous avons été en déficit pour cause d'investissements nombreux.

Nous avons prévu un budget à part pour la fêtes des 5 ports et des demandes de subvention ont été faites ou sont en cours.

Nos finances sont saines comme vous venez de l'entendre par le trésorier et biens gérés selon le vérificateur aux comptes.

PRESENTATION ET VOTE DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Le président : Nous avons besoin de le rafraichir car mis à jour en février 2016, certains contenus d'articles étaient caduques. Brièvement, je rappelle les modifications les plus importantes car sa lecture vous a été soumise 2 fois.

Il est proposé que ;

- Suite à son adoption, (donc lors de l'AG 2020), seuls les membres actifs parmi les adhérents puissent voter. Ce sont celles et ceux dont la cotisation est la plus élevée (25 € depuis 3 ans)
- En conséquence de la réponse du Maire suite à notre demande de licence III, il nous a paru nécessaire de créer un paragraphe "CONVIVIALITE " définissant les limites de son ouverture et les motifs du moment réservé pour ce faire et préciser qu'il n'était accessible qu'aux adhérents de l'année en cours.

Les autres modifications sont plus du domaine de la terminologie et phraséologie.

Nous vous proposons un vote d'agrément à main levée pour l'adoption de ce règlement intérieur modifié

Qui est CONTRE 0 ABSTENTIONS 0
Le nouveau règlement intérieur est adopté

Pour information, nous sommes conscients que les statuts doivent aussi être mis à jour Ce sera pour la prochaine AG, donc AG extraordinaire à prévoir l'an prochain, si on a un panel de volontaires pour se plonger dans la réglementation régissant les associations.

PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2020

Marlène BASSERY, secrétaire énumère les prévisions dont certaines sont réalisées:

- Le Bain des crevettes prévu le 11/01 a dû être annulé par mesure de précaution à cause de la présence de méduses
- Les vœux du président & la galette le 17/01
- L'Assemblée Générale le 01/02
- La sortie « une journée à la ferme Marie chez GUERZAILLE » le 11/04
- La littorale 56 le 19/04
- Le Troc et Puces le 22/08

- La fête des 5 ports le 23/08
- 2 formations montage de cannes à pêche et pratique de la pêche pour les enfants du centre de loisirs de Ploemeur en juillet et août
- Formation navigation – lecture de cartes
- Formation casiers
- Formation filets
- Formation épissures
- Formation comment fileter des poissons
- 2 formations "crêpes"
- Forum des associations

Les dates des formations sont à définir, il nous manque des animateurs.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE DE PLOEMEUR

Il confirme qu'il est effectivement constaté une diminution des bénévoles dans toutes les associations. C'est le bénévolat qui maintient les associations. C'est bien de le dire lors des Assemblées Générales.

Il rappelle un message de Philippe LE GLEUT : « En 2020 il est prévu 420 évènements accompagnés par la mairie. Il est important de bien communiquer avec le Relais Associatif, bien ranger le matériel pour lequel des améliorations et des efforts ont été faits en investissements ».

Il remercie la SONALOM pour l'accompagnement des enfants du centre de loisirs.

Les défibrillateurs, il y a 2 voitures de police municipales qui en transportent un et le Moulin Vert en a un. L'Assemblée souhaiterait qu'il y ait une liste des lieux où sont positionnés les défibrillateurs. La mairie va s'en occuper. Luc HUBERT de la SNSM propose de faire une information sur l'utilisation du défibrillateur. La SONALOM approuve l'initiative et va essayer avec Luc HUBERT de trouver une date pour un atelier du samedi.

Ronan LOAS propose aussi de se rapprocher de l'OMVAP pour étudier la possibilité d'organiser et de proposer une formation PSC1 aux représentants des associations adhérentes à l'OMVAP.

L'Assemblée soulève :

- **la dangerosité** de la circulation des véhicules au niveau des terrasses du Moulin Vert (accès aux annexes).
- **Les places de parking** qui sont occupées par des résidents alors qu'il y a un parking à l'arrière de leur immeuble

Que peut-on faire ? Monsieur le maire dit qu'une étude sera faite pour l'accès du port près du Moulin Vert.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il y a 9 postes à pourvoir. En effet, sur 5 administrateurs « sortants » (tiers renouvelable) 3 ne se représentent pas, Jean-Michel GODIGNON, Gilbert HOUARNER et Bernard MOREAU.

3 administrateurs démissionnent, Bernard BASSERY, Françoise BERTIN et Jean-Louis DEKEYSTE.

5 candidats se présentent :

- Alain HUET sortant
- Jean-Pierre LE HIR sortant
- Bernard MOULIN
- Martine PUZO
- Isaïe TONNERRE

Avant de procéder au vote à bulletin secret, le président demande si des membres de l'assemblée envisagent de rayer des noms ou de s'abstenir. Aucune opposition n'étant formulée il n'y a pas de vote à bulletin secret, tous les candidats sont élus.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration pour élire le président, les membres du bureau et désigner les responsables de postes, aura lieu le lundi 03 février 2020 à 17 h 00 au local de l'Anse du Stole.

DON A LA SNSM

Le président appelle les membres de la SNSM représentée par Monsieur Jean-Claude ROUILLARD Directeur et Luc HUBERT afin de leur remettre un chèque de 300 €.

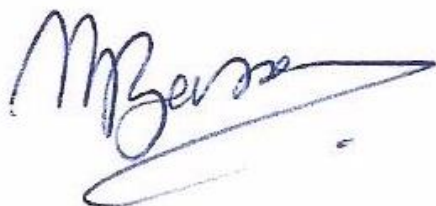
Jean-Claude ROUILLARD remercie la SONALOM et dit que cette somme entrera dans les dépenses de rénovation du bateau. Il évoque ensuite avec émotion le drame en perte d'hommes survenu en 2019 et l'augmentation de la subvention qui s'en suivie alors qu'elle n'était pas accordée depuis de nombreuses années.

Tous les points ayant été abordés et débattus, la séance est levée à 11 h 00.

Le président remercie à nouveau l'assemblée qu'il invite à un moment convivial autour d'un apéritif et donne rendez-vous à 13 h 00 au restaurant « le PARADOU » à Ploemeur aux 39 inscrits au repas.

LA SECRETAIRE

Marlène BASSERY



LE PRESIDENT

Bernard COURBARIAUX

